République Française

LOZERE

BARRE DES CEVENNES - Commune

Séance du vendredi 26 juillet 2024

Date convocation :	*vingt-six juillet deux mille vingt-quatre, à 18h00, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL*
Membres en exercice : 10	
Présents : 7	**Présent(e)s :** Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Corentin CAPELIER, Robert DEMOLIN, Rémy MONET, François ROUVEYROL, Patrick ROY
Votants : 10	
Pour : 10	**Absent(e)s et représenté(e)s:** Isabelle BENOIT représentée par Robert DEMOLIN, Lisa CLARY représentée par Jean-Claude AUBERLET, Fanny JACQUART représentée par Rémy MONET
Contre : 0	**Excusé(e)s:**
Abstentions : 0	**Absent(e)s:**
	Secrétaire de séance: Jean-Claude AUBERLET

Objet: Consultation citoyenne pour le contournement : réponse de la préfecture.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante qu'une réunion publique s'est tenue le samedi 18 mai 2024 à 16 heures à la salle polyvalente par voie d'affichage et courriel. La date avait été retenue en accord avec les élus du Conseil.

En réponse à la volonté d'une partie des habitants d'être consultés sur des dossiers en cours sur la commune, le Maire avait proposé de le faire sur le projet de création d'une piste de contournement à une voie derrière le Castelas. Le public présent avait manifesté son accord.

Il avait été décidé qu'une consultation citoyenne serait programmée le dimanche 28 juillet 2024 de 8 heures à 18 heures à l'annexe de la Mairie.

Suite à un retour de la préfecture, la délibération DEL_050_2024 doit être annulée

La consultation citoyenne, qui n'est qu'une demande d'avis, est reportée au dimanche 6 octobre 2024 de 8 heures à 18 heures à l'annexe de la Mairie.

La question qui sera posée : « Etes-vous favorable à la création d'une piste de contournement à une voie derrière le Castelas destinée aux ayants droits, à la desserte forestière, aux poids lourds et aux agriculteurs ? » OUI – NON

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Annule** la délibération DEL_050_2024
- **Convoque** les électeurs pour une consultation citoyenne portant sur la création d'une piste de contournement derrière le Castellas le dimanche 6 octobre 2024 de 8 heures à 18 heures à l'annexe de la Mairie
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,

Date de transmission de l'acte: 27/07/2024
Date de reception de l'AR: 27/07/2024
048-214800195-DE_075_2024-DE
AGEDI

Acte rendu exécutoire
après dépôt en S/Préfecture

le .....

et publié ou notifié

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.
Le Maire,

MAIRIE de BARRE-DES-CEVENNES (Lozère)

François Rouveyrol

Date de transmission de l'acte: 27/07/2024
Date de reception de l'AR: 27/07/2024
048-214800195-DE_075_2024-DE
A G E D I